

## Régime indemnitaire des personnels des SAPF

## Evolution du régime indemnitaire selon le service d'origine et modalités de calcul du complément indemnitaire d'accompagnement (CIA) le cas échéant

Catégorie / fonctions	Régime indemnitaire avant affectation en SAPF			Régime indemnitaire en SAPF			Complément indemnitaire d'accompagnement (sous réserve de remplir les conditions)
	Niveau standard	Compléments d'ACF au titre des fonctions	Maintien à titre personnel	Niveau standard	Compléments d'ACF au titre des fonctions	Maintien à titre personnel	
<b>Personnels issus des services centraux</b>							
Cadres supérieurs	X	ACF « Encadrement supérieur » Barème services centraux		X	ACF « Encadrement supérieur » Barème services déconcentrés		Montant du CIA = Différence entre les barèmes services centraux et services déconcentrés de l'ACF « Encadrement supérieur »
Inspecteurs	X	ACF « Services centraux »		X	Si fonctions encadrantes => ACF « Encadrement » 1 101€		Montant du CIA = Différence entre l'ACF « Services centraux » et l'ACF « Encadrement » Montant du CIA = Montant de l'ACF « Services centraux » précédemment versée
Personnels de catégorie B et C	X	ACF « Services centraux »		X			Montant du CIA = Montant de l'ACF « Services centraux » précédemment versée
<b>Personnels issus de la BNIPP</b>							
Cadres supérieurs	X	ACF « Encadrement supérieur » Barème services déconcentrés		X	ACF « Encadrement supérieur » Barème services déconcentrés		Sans objet
Inspecteurs	X	ACF « DNS » 1 926,75€		X	Si fonctions encadrantes => ACF « Encadrement » 1 101€		Montant du CIA = Différence entre l'ACF « DNS » et l'ACF « Encadrement », soit 825,75€
Personnels de catégorie B et C	X	ACF « DNS » 1 651,50€		X			Montant du CIA = Montant de l'ACF « DNS » précédemment versée
<b>Personnels issus d'un SPF / SPF-E</b>							
<b>bénéficiaires du régime indemnitaire en vigueur dans les SPF depuis le 01/09/2016</b>							
Cadres supérieurs	X	ACF « Encadrement supérieur » Barème services déconcentrés		X	ACF « Encadrement supérieur » Barème services déconcentrés		Sans objet
Inspecteurs	Chefs de contrôle / encadrants	ACF « Encadrement » 1 101€		X	Si fonctions encadrantes => ACF « Encadrement » 1 101€		Sans objet Montant du CIA = Montant de l'ACF « Encadrement » précédemment versée
	Non chefs de contrôle / non encadrants			X	Si fonctions encadrantes => ACF « Encadrement » 1 101€		Sans objet
Personnels de catégorie B et C	Chefs de contrôle	ACF « Contraintes particulières » 3 303€		X			Montant du CIA = Montant de l'ACF « Contraintes particulière » précédemment versée
	Non chefs de contrôle			X			Sans objet
<b>bénéficiaires d'une garantie de maintien du régime indemnitaire des SPF en vigueur au 31/08/2016</b>							
Cadres supérieurs	X		ACF « Encadrement supérieur » Barème SPF	X		ACF « Encadrement supérieur » Barème SPF	Sans objet
Inspecteurs	Chefs de contrôle / encadrants	ACF « Encadrement » 1 101€	ACF « Publicité foncière » 1 746,19€ + ACF « GMR » le cas échéant	X	Si fonctions encadrantes => ACF « Encadrement » 1 101€	ACF « Publicité foncière » 1 746,19€ + ACF « GMR » le cas échéant	Montant du CIA = Montant de l'ACF « Encadrement » précédemment versée
	Non chefs de contrôle / non encadrants		ACF « Publicité foncière » 1 746,19€ + ACF « GMR » le cas échéant	X	Si fonctions encadrantes => ACF « Encadrement » 1 101€	ACF « Publicité foncière » 1 746,19€ + ACF « GMR » le cas échéant	Sans objet
Personnels de catégorie B et C	Chefs de contrôle avant le 01/09/2016		ACF « Publicité foncière » Barème chef de contrôle + ACF « GMR » le cas échéant	X		ACF « Publicité foncière » <b>Barème non chef de contrôle</b> + ACF « GMR » le cas échéant	Montant du CIA = Différence entre les barèmes chef de contrôle et non chef de contrôle de l'ACF « Publicité foncière »
	Chefs de contrôle après le 01/09/2016	ACF « Contraintes particulières » 3 303€	ACF « Publicité foncière » Barème non chef de contrôle + ACF « GMR » le cas échéant	X		ACF « Publicité foncière » Barème non chef de contrôle + ACF « GMR » le cas échéant	Montant du CIA = Montant de l'ACF « Contraintes particulières » précédemment versée
	Non chefs de contrôle		ACF « Publicité foncière » Barème non chef de contrôle + ACF « GMR » le cas échéant	X		ACF « Publicité foncière » Barème non chef de contrôle + ACF « GMR » le cas échéant	Sans objet
<b>Personnels issus d'un autre service</b>							
Cadres supérieurs	X	ACF « Encadrement supérieur » Barème en vigueur dans la structure		X	ACF « Encadrement supérieur » Barème services déconcentrés		Le cas échéant, montant du CIA = Différence entre le barème d'ACF « Encadrement supérieur » du service et celui des services déconcentrés
Inspecteurs	X	ACF liées au poste occupé le cas échéant		X	Si fonctions encadrantes => ACF « Encadrement » 1 101€		Le cas échéant, montant du CIA = Différence entre le niveau indemnitaire précédent et l'ACF « Encadrement » Le cas échéant, montant du CIA = Différence entre le niveau indemnitaire précédent et le niveau standard
Personnels de catégorie B et C	X			X			Le cas échéant, montant du CIA = Différence entre le niveau indemnitaire précédent et le niveau standard